

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DVD 8 Ligne de bus de quartier Brancion-Commerce (15è) - Avenant n°1 à la convention de délégation de compétence du STIF.

M. David BELLIARD, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2511-1 et suivants;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilité locales;

Vu l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France;

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié, relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France;

Vu le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Île-de-France;

Vu la délibération du Conseil du STIF n° 2007/0048 du 14 février 2007, relative aux dessertes de niveau local;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 DVD 96G, des 9 et 10 juillet 2012, approuvant les principes de création d'une nouvelle ligne de bus de quartier dans le 15^{ème} arrondissement et de délégation de compétence au Département de Paris par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France pour la mise en œuvre de ce nouveau service;

Vu la délibération du Conseil du STIF n°2012/0216 du 11 juillet 2012, portant délégation de compétence du STIF à la Ville de Paris pour l'organisation d'une desserte de niveau local dans le 15^{ème} arrondissement;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 DVD 97G, du 24 septembre 2012, autorisant le Département de Paris à signer avec le Syndicat des Transports d'Île-de-France une convention par laquelle ce dernier délègue au Département de Paris la compétence pour l'organisation et le fonctionnement d'une ligne de bus de quartier dans le 15^{ème} arrondissement;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 DVD 90G, du 24 septembre 2012, approuvant le principe et les modalités de l'appel d'offres ouvert européen relatif à un marché d'exploitation d'une ligne de bus de quartier dans le 15^{ème} arrondissement de Paris.;

Vu le recours gracieux du Préfet de Paris en date du 23 novembre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2013 DVD 21G, des 11 et 12 février 2013, sur la modification de la délibération 2012 DVD 90G relative au marché d'exploitation d'une ligne de bus de quartier dans le 15^{ème} arrondissement de Paris;

Vu le marché de prestations de services conclu le 5 décembre 2019 avec le groupement Autocars Dominique/ Be-Green/Autocars Delion (Groupe Keolis) pour l'exploitation de la traverse Brancion-Commerce (15^{ème}) ;

Vu la convention de délégation de compétence notifiée par le STIF le 15 novembre 2012;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec Île-de-France Mobilités (anciennement STIF) l'avenant n°1 à la convention par laquelle ce dernier délègue à la Ville de Paris sa compétence pour l'organisation et le fonctionnement d'une ligne de bus de quartier dans le 15^{ème} arrondissement.

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 29 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLARD, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec Île-de-France Mobilités (anciennement STIF) l'avenant n°1 à la convention du 15 novembre 2012 conclue avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France portant délégation de compétence en matière d'organisation d'une desserte de niveau local dans le 15^{ème} arrondissement. Le texte de cet avenant est joint à la présente délibération.

Article 2 : La recette correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 74, nature 74788, rubrique fonctionnelle P821, destination 82100040, au titre des exercices 2021 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO